

## CONTRAT AMAP LE CABAS

Produit : VOLAILLES

Date de début du contrat : 01/01/2020

Date de fin du contrat : 31/12/2020

Jour, horaires et lieu des distributions : Mardi soir de 18h15 à 18h45, au local du Cabas Gradignan.

### PRODUCTEUR

Nom de l'entreprise : La Ferme du Gat  
Nom du gérant : Charles LABROUCHE  
Adresse : Lieu-dit Le Gat 33430 LE NIZAN  
Numéro de téléphone : 05 56 25 15 38/06 74 85 43 06  
Adresse mail : <http://fermedugat.fr/index.php/contact/>

### ADHERENT DE L'AMAP LE CABAS

Nom de l'adhérent  
Adresse  
Numéro de téléphone  
Adresse mail

### Présentation du producteur :

Diversifié.  
Il reçoit 400 poulets de 4 semaines tous les mois.  
Ils restent 2 semaines en « couveuse », puis laissés en liberté sur 3,5 ha de terrain boisé.  
1500 poulets en permanence, séparés en fonction de leur âge. Une rotation permet un vide sanitaire de 2 mois plutôt que 3 semaines (légal) pour favoriser la végétation et la vie du sol.  
Les poulets sont nourris en partie avec du maïs produit sur place, et des achats de graines non OGM.  
Achetés " démarrés", ils peuvent sortir sur le parcours dès la sixième semaine de vie.

Le vermifuge est une tisane bio (tisane améliorée, faite à Mérignac) qui sert aussi à assainir les box des veaux ou à protéger le verger.

L'abattoir est artisanal (1500 par jour maxi) et se trouve dans le Lot et Garonne. Charles attrape les poulets le dimanche après midi, les apporte le soir à l'abattoir (abattage le lundi). Ils les récupèrent le mardi pour les livraisons.

La propriété compte d'autres activités :

- 7 ha de noisetiers vieux, zéro phyto, vers une coopérative pour le moment. Activité davantage valorisable
- 60 mères pour un total de 130 tête de race Bazadaise  
Les velles sont gardées pour le renouvellement du troupeau, les veaux sont valorisés en veau de lait en vente directe aux particuliers.  
Les vaches et bœufs engraisés sont destinés également à la vente directe aux particuliers.
- 90 ha de foin

### Contrat amap :

- Poulets pintades et à Noël grosses pintades et chapons (nourris à l'ancienne, pain artisanal, lait cru de la Ferme Tartifume de Pessac et farine de maïs)
- Le mardi soir vers 18h15 (entre sa livraison à Cadaujac, et celle de Pessac).
- Quantité mini 20 par livraison
- Poulet = prix payé à l'avance pour petit (1,7kg à 2 kg 15€), moyen (2 kg à 2,3 kg à 17€) et gros (2,3 kg et plus 19€).
- Pintade à 9,80 € le kg
- Veau de lait ou bœuf à 17,50 € le kg (caissette pièces à cuisiner) 18,50 € le kg (caissette pièces transformées) par caissette de 5 kg.
- Ponctuellement, il sera possible de commander d'autres produits de la ferme déjà transformés.
- Pour une commande direct des autres produits ou produits transformés : <http://fermedugat.fr/index.php/commander/>

### ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET SOLIDAIRES

#### Le producteur s'engage pour la durée du contrat :

- \* à être présent lors des distributions, lorsque cela lui est matériellement possible.
- \* à cultiver ou élever dans le respect de l'éthique des AMAP et selon les valeurs de l'agriculture paysanne, respectueuses de la nature, des sols et des humains.
- \* à organiser des animations (visites, débats, ateliers découvertes, ateliers d'entraide, ...) sur son exploitation.
- \* à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour fournir dans les meilleurs conditions les produits, selon la régularité indiquée dans le présent contrat.

#### L'adhérent s'engage pour la durée du contrat :

- \* à être à jour de son adhésion au sein de l'association AMAP LE CABAS et à en respecter le règlement intérieur.
- \* à régler le montant fixé par le présent contrat, au moins partiellement, à l'avance, faisant ainsi acte de d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie.
- \* à venir chercher l'objet du présent contrat aux jours et horaires convenus. En cas d'impossibilité, il appartient à l'adhérent de s'organiser pour faire récupérer les produits par un tiers. A défaut, les produits seront redistribués aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.
- \* à ramener le contenant lors de la distribution suivante pour que le producteur puisse le réutiliser ou le recycler.
- \* à participer, au moins une fois par an, aux animations organisées par le producteur.

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent, ci-dessus désignés, pour la fourniture des produits de "LA FERME DU GAT" , entre les dates de début et de fin du contrat.

Règlement par chèque à l'ordre de ...

EARL LA FERME DU GAT.

Engagement en présence des deux parties

Je soussigné Charles LABROUCHE, producteur, déclare avoir pris connaissance des conditions d'engagement stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers l'adhérent.

Date et signature

Je soussigné ....., adhérent, déclare avoir pris connaissance des conditions stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers le producteur, dans le respect des règles de l'organisation de l'AMAP Le CABAS.

Date et signature

Gestionnaire du contrat au sein de l'AMAP LE CABAS :

Nom : LARTONI Aurélien  
adresse mail : [lartoniaure@gmail.com](mailto:lartoniaure@gmail.com)  
numéro de téléphone : 0635219018